

# Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

[mairie.lamontelarie@wanadoo.fr](mailto:mairie.lamontelarie@wanadoo.fr)

<https://lamontelarie.fr>

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE, à 17h30.  
M. Michel CALAS est désigné secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des Conseillers :

Présents	Absents excusés
M. Pierre ESCANDE Mme. Chantal GUILLOT Mme. Julie COUGET Mme. Eliane GERSTENMAIER Mme. Monique SOLANS M. Michel CALAS	

En préambule, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de savoir s'ils acceptent que soit rajouté après le point 6 de l'ordre du jour une délibération au point 6 bis concernant la participation de la commune de Lamontélarie au financement de l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement), ainsi qu'une délibération concernant la demande de subvention de l'association ESP Entre Lacs et Forêts - Maison des soins d'Anglès en point 12 de sorte que les questions diverses se discutent au point 13 si besoin. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

### **I. Approbation du compte-rendu Conseil Municipal du 20 juillet 2021**

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **II. Emprunt taux fixe travaux de mise en conformité des ouvrages de distribution de l'eau potable Tranche 1**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les ouvrages de distribution de l'eau potable doivent être mis en conformité et que pour engager les travaux correspondants, la commune doit contracter un emprunt. Pour se faire, il soumet les différents documents nécessaires à la délibération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Réhabilitation des captages d'eau potable Tranche 1
- Montant : 90 000.00€
- Durée de l'amortissement : 25 ans
- Taux : 1.19% fixe
- Périodicité : annuelle échéances constantes
- Frais de dossier : 300.00€

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### III. Emprunt relais travaux de mise en conformité des ouvrages de distribution de l'eau potable Tranche 1

Monsieur le Maire rappelle également que pour le même projet de réhabilitation et de mise en conformité de ces équipements, la mairie doit contracter un emprunt à court terme, dit crédit relais, afin de faire face aux paiements de la TVA et des avances avant versements des subventions. Il présente les documents concernant cette offre de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt variable – Euribor 3 mois instantané Flooré (-0.548%) marge de + 0.80% soit 0.800% au jour de la proposition
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : 460€

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### IV. Décision modificative budgétaire N°1 Commune-Impôts locaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits concernant le chapitre 014 « Atténuation de produits » sont insuffisants au niveau des prévisions budgétaires 2021. Il précise que les crédits sont compensés par le chapitre 74 « Dotations et participations ».

Il propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire.

Fonctionnement Dépenses	
- 014 Atténuations de produits	
- 739118 « autres revenus de fiscalité	+ 500 €

Fonctionnement Recettes	
- 74 Dotations et participations	
- 74834 Etat compensation exonération TF	+ 500 €

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### V. Décision modificative budgétaire N°02/2021 Commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Conseillère aux décideurs locaux à fait part à la commune d'une observation sur le budget communal relatif à l'épuration de frais d'étude de diagnostic amiante sur les travaux de réaménagement de la Mairie.

Il précise que le compte 2031 comporte une ligne qui a plus de deux ans et lorsque les travaux sont engagés, il est nécessaire d'intégrer les frais d'études par un mandat au 231-041 et un titre au 2031-041.

Il propose à l'assemblée de prendre une décision modificative budgétaire pour abonder les crédits.

Investissement Dépenses	
- 041 Opérations patrimoniales	
- 231-041 Immobilisations corporelles en cours	+ 1 250.00 €

Investissement Recettes	
- 041 Opérations patrimoniales	
- 2031-041 Immobilisations incorporelles	+ 1 250.00 €

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **VI. Modification statuts SIVOM de Brassac**

Il est donné lecture de la délibération du SIVOM de Brassac en date du 23 août 2021 portant sur la modification des statuts. Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la modification des statuts.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **VI bis. Participation de la commune de Lamontélarie au financement de L'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement)**

La Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux assure désormais le financement de l'accueil extrascolaire et périscolaire du mercredi. La commune de Lamontélarie, anciennement adhérente du SIVOM de Brassac lorsqu'il était compétent, a participé au financement de l'ALSH de Brassac afin de garantir aux familles résidant sur sa commune l'accès à ce service.

Afin de maintenir ce niveau de garantie d'accès au service, il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à signer une convention dans laquelle la commune de Lamontélarie participerait de manière annuelle et forfaitaire au financement de l'ALSH. Le montant de cette contribution annuelle forfaitaire serait de 148 €. Ce montant a été calculé selon les mêmes modalités que pour les autres communes du SIVOM qui intègre la répartition du coût en fonction de la population et de la fréquentation.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **VII. Demande d'un fonds de concours achat débroussailleuse et équipement de sécurité**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer la débroussailleuse de la mairie car elle est très vieille et n'est donc plus fiable. Il précise qu'il est impératif de fournir également à l'agent technique en charge de cette machine un nouvel équipement de sécurité.

Coût prévisionnel HT	956.31 €
T.V.A.	191.26 €
Total TTC	1 147.57 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	478.15€
Autofinancement communal (50%)	478.16€
+ TVA	191.26€

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### VIII. Vente de bois Coupe exercice 2021

N Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°33/2020 du 6 novembre 2020 concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du régime forestier.

Il ajoute qu'il a été omis les parcelles forestières N° 8u et 13u situées sur l'état d'assiette Puech del Mouli et Camarios.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir rajouter ces parcelles qui vont donner lieu à une vente de bois le 4 novembre 2021, et de lui donner pouvoir afin d'effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### IX. Coupe affouagère 2022

Monsieur le Maire sollicite au bénéfice des habitants de la commune la délivrance de la coupe d'amélioration située à Canton de Puech Vert, parcelle 4 en partie sur 6 Ha. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette coupe pour 2022 et désigne comme garants, responsables de l'exploitation de cette coupe :

- M. ESCANDE Pierre
- M. GERSTENMAÏER Jean-Jacques
- M. CALAS Michel

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### X. Taxe affouage coupe 2022

Il est rappelé que l'exercice d'affouage engendre comme chaque année des frais de matérialisation des lots et de garderie des bois communaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la taxe d'affouage s'élèvera à 60 € pour chacun des ayants droits inscrit au rôle 2022, à savoir :

- 01 M. MARZAC Laurent
- 02 Mme. REGAZZONI Danielle
- 03 M. ALBERT Armand
- 04 M. GERSTENMAÏER Jean-Jacques
- 05 M. AZAÏS André

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

### XI. Travaux voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'élargissement sur le chemin de Capsé afin de faciliter le passage d'engins agricoles. Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention au niveau de notre Communauté au titre du Fonds de Concours.

Coût prévisionnel HT	1 392.50 €
T.V.A.	278.50 €
Total TTC	1 671.00 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	696.25€
Autofinancement communal (50%)	696.25€
+ TVA	278.50€

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **XII. Subvention Association de Soins Primaires Entre Lacs et Forêts**

Considérant la demande de subvention de l'Association de Soins Primaires Entre Lacs et Forêts située à la maison de soins d'Anglès, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à cette association une subvention d'un montant de 100 € et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Il rappelle que divers professionnels de santé peuvent pleinement répondre aux besoins en santé des populations d'Anglès, de Lasfaillades, du Rialet et de Lamontelarié : médecin, infirmières, pharmacienne, kinésithérapeute, pédicure podologue, ostéopathe. Afin de poursuivre ces objectifs de prévention à la santé, d'éducation thérapeutique des personnes fragiles, de protocolisation des pratiques entre les divers professionnels de santé, d'information de santé aux populations, cette association, n'ayant pas de fonds propres, a besoin de toute aide financière.

Vote : 6 votants    Contre : 0    Abs : 0    Pour : 6

## **XIII. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 21h00.

Le Maire  
Pierre ESCANDE